

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 1^{er} mars 2023 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

Monsieur le conseiller Gérald Ranger
Madame la conseillère Liette Lamarre
Monsieur le conseiller Léon Leclerc
Monsieur le conseiller Daniel Proulx

formant quorum sous la présidence de Mme la conseillère Liette Lamarre à titre de mairesse suppléante.

Est également présent : M. Michel Morneau MAP urb., directeur général et secrétaire-trésorier

Est absente Madame la conseillère Marie-Chantal Laberge
Est absent Monsieur le conseiller Éric Pinard

La signification a été correctement remise aux élus conformément à la *Loi sur les Cités et villes*.

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2023-03-53

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour se dresse comme suit :

- 1.0 Ouverture et vérification du quorum
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Entente intermunicipale en incendie – Ville de Mercier et Léry
- 4.0 Entente intermunicipale en service financier – Ville de Mercier et Léry
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire et de retirer le point 4.

2023-03-54

3. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN INCENDIE – VILLE DE MERCIER ET LÉRY

CONSIDÉRANT les précédentes ententes intermunicipales en matière de gestion du service incendie intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souligne la réussite des deux dernières ententes;

CONSIDÉRANT QUE les parties aux présentes désirent se prévaloir des articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) pour convenir de l'Entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER le maire monsieur Kevin Boyle et monsieur Michel Morneau directeur général à signer au nom de la Ville de Léry l'entente intermunicipale en incendie – Ville de Mercier et Léry tel que déposé.

2023-03-55

4. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN SERVICES FINANCIERS – VILLE DE MERCIER ET LÉRY

Point retiré

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-03-56

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Adoptée à l'unanimité

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 19 h 34.

Adoptée à l'unanimité

ORIGINAL SIGNÉ

KEVIN BOYLE MAIRE

ORIGINAL SIGNÉ

**MICHEL MORNEAU MAP, URB., DIRECTEUR
GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**